

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 273
22 août 2017**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-soixante-treizième (273^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 22 août 2017, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P) (<i>À distance</i>)*
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
Mme Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL :

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
Mme Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 00.

** Conformément aux dispositions de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la commissaire Lyne Bélanger prend part à la présente séance du conseil à distance (via « Skype »). Elle est donc réputée présente à la séance.*

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 27 juin 2017 (No 272)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 27 juin 2017 (No 272)
6. Nominations - Directions adjointes d'établissement (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Modification des actes d'établissement des écoles Sainte-Jeanne D'Arc de Lefebvre et Sacré Cœur/Notre-Dame de Durham Sud (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
8. Autorisation de signature - Amendement à la convention de bail – CFER (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
9. Octroi de contrat - Agrandissement – École Jésus-Adolescent (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
10. Autorisation de signature - Déclaration sous serment (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Congé pour mise à la retraite de façon progressive (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
12. Autorisation de signature – Calendrier de conservation (**Secrétariat général – Dossier de décision**)
13. Période réservée au comité de parents
14. Période réservée au président
15. Période réservée à la direction générale
16. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2397/2017

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

2. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 27 JUIN 2017 (NO 272)**

RÉSOLUTION CC : 2398/2017

Compte tenu de la position du commissaire Patrick Lagueux, qui souhaite discuter du libellé de l'item 13 (*Résolution – Secondaire en spectacle – Panquébécois*) de ce procès-verbal, il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par Mme Lucie Gagnon, que le secrétaire général soit partiellement dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 juin 2017 (No 272).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 27 JUIN 2017 (NO 272)**

RÉSOLUTION CC : 2399/2017

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 juin 2017 (No 272).

PROPOSITION D'AMENDEMENT AU PROCÈS-VERBAL

Le commissaire Patrick Lagueux se questionne sur la pertinence du dernier paragraphe précédant la résolution CC : 2383/2017 (*Résolution – Secondaire en spectacle – Panquébécois*), lequel fait état de l'opposition de la vice-présidente, Mme Isabelle Marquis, à son adoption. Il est d'avis, par ailleurs, que les aspects positifs du projet concerné devraient être mis en valeur de façon plus marquée. Pour sa part, Mme Marquis fait valoir que les propos qu'on lui attribue ont été dits dans le cadre d'une séance publique et qu'ils sont fidèlement reproduits dans le procès-verbal.

Il est donc proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin, que le procès-verbal de la séance du 27 juin 2017 (No 272) soit amendé, que le dernier paragraphe du préambule de l'item 13 (*Résolution – Secondaire en spectacle – Panquébécois*), soit retiré et que l'on mette plus d'emphase sur les aspects positifs du projet présenté.

Monsieur le président appelle le vote sur la proposition d'amendement :

POUR 1

CONTRE 6

ABSTENTIONS : 6

**La proposition d'amendement est
REJETÉE À LA MAJORITÉ**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 juin 2017 (No 272) est donc adopté tel que libellé originalement.

Initiales
du président

6. NOMINATIONS - DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉTABLISSEMENT (Direction générale – Dossier de décision)

Afin de finaliser l'organisation pour l'année 2017-2018, il s'avère nécessaire de combler des postes de direction adjointe d'établissement pour répondre aux besoins de la prochaine année scolaire, conformément à la structure administrative qui a été adoptée.

Détails des postes à combler :

- un poste à temps complet (100 %) de direction adjointe au secondaire;
- un poste à temps complet (100 %) de direction adjointe au primaire.

RÉSOLUTION CC : 2400/2017

CONSIDÉRANT les besoins en personnel d'encadrement des écoles pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT le processus de sélection qui a eu lieu en conformité à la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Isabelle Marquis :

- De nommer M. Vincent Cabal à un poste régulier temps complet (100 %) de direction adjointe au secondaire (*entrée en fonction le 23 août 2017*) et Mme Stéphanie Jacques à un poste régulier temps complet (100 %) de direction adjointe au primaire (*entrée en fonction le 28 août 2017*).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. MODIFICATION DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES SAINTE-JEANNE D'ARC DE LEFEBVRE ET SACRÉ CŒUR/NOTRE-DAME DE DURHAM SUD (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

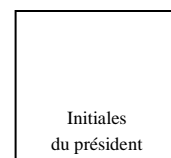
Étant donné qu'en décembre dernier, la Commission scolaire des Chênes ne pouvait confirmer l'ouverture de groupe au préscolaire dans les écoles Notre-Dame de Durham-Sud et Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre, le Conseil des commissaires a adopté un cadre organisationnel dans lequel les actes d'établissement de ces écoles où il n'était pas spécifié : éducation préscolaire. La commission scolaire doit donc modifier le cadre organisationnel qui a été adopté le 20 décembre 2016 dans la section actes d'établissement 2017-2018 puisque des groupes de préscolaire ont finalement été ouverts. La commission scolaire a l'obligation d'indiquer sur chaque acte d'établissement le type d'éducation qui est dispensée. Dans ce cas-ci, il doit être ajouté : éducation préscolaire à l'acte d'établissement de chacune de ces écoles. Les modifications figurent aux pages 22 et 23 du document.

RÉSOLUTION CC : 2401/2017

CONSIDÉRANT que l'ouverture d'un groupe de préscolaire dans les écoles Sainte-Jeanne-d'Arc et Notre-Dame de Durham-Sud;

CONSIDÉRANT que l'acte d'établissement d'une école doit indiquer les services éducatifs offerts;

SUITE, PAGE 5



Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Lucie Gagnon

- D'adopter la modification du cadre organisationnel afin que l'indication « *éducation préscolaire* » soit écrite aux actes d'établissement des écoles Sainte-Jeanne-d'Arc et Notre-Dame de Durham-Sud, tel que présenté dans le document du cadre organisationnel 2017-2018 de la Commission scolaire des Chênes, document joint et faisant partie du présent procès-verbal.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. AUTORISATION DE SIGNATURE - AMENDEMENT À LA CONVENTION DE BAIL – CFER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le bail original du CFER se terminait au 30 juin 2017.

La demande de la commission scolaire est de renouveler le bail pour une durée maximale de trois (3) ans, afin d'arrimer les prochains renouvellements avec les activités de la FP au centre de construction.

La proposition de Waste Management est un amendement au présent bail pour une durée d'une (1) année, avec reconduction automatique de deux (2) périodes successives d'une durée d'un (1) an à un taux majoré annuellement selon l'IPC (Québec) de Statistique Canada.

Le coût du loyer sera de 105 986.53 \$ pour l'année 2017-2018.

RÉSOLUTION CC : 2402/2017

CONSIDÉRANT le besoin d'espace pour la clientèle du CFER;

CONSIDÉRANT la fin du bail actuel ;

CONSIDÉRANT l'amendement au bail pour une période de 3 ans sur le base d'une année et de 2 reconductions d'une année supplémentaire.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M. Patrick Lagueur :

- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer tous les documents relatifs à l'amendement à la convention de bail pour le CFER.

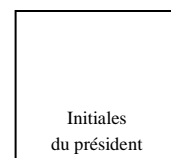
**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. OCTROI DE CONTRAT - AGRANDISSEMENT – ÉCOLE JÉSUS-ADOLESCENT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale 2016-2017.

Le projet consiste à l'agrandissement de l'école. Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 28 juin 2017.

SUITE, PAGE 6



Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 17 août 2017, à 11 h. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront au début septembre 2017 pour se prolonger jusqu'à la fin juin 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale 2016-2017. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 5 861 149.82 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2403/2017

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M. Gaétan Delage :

- D'octroyer le contrat pour l'agrandissement de l'école Jésus-Adolescent à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 6 229 900.00 \$ (avant taxes);
- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- D'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

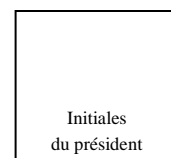
10. AUTORISATION DE SIGNATURE - DÉCLARATION SOUS SERMENT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Lors des différentes transactions pour le terrain de la Fortissimo, une bande de terrain a été omise lors d'une transaction (1993, no. 35432). Cette bande apparaissait sur les titres antérieurs.

À la suite d'une opération cadastrale effectuée pour réunir en un seul lot les différents lots de ce terrain (681), la parcelle no. 7 a été incluse. Cette parcelle y est demeurée à la réforme cadastrale ou le lot (681) a été remplacé par le numéro (3 427 096).

La Ville de Drummondville, ayant acquis ce terrain avec une parcelle (no. 7) qui n'a jamais été désignée dans la transaction (354 932), désire aujourd'hui clarifier la situation par une déclaration de la part de la Commission scolaire des Chênes.

SUITE, PAGE 7



Puisque cette bande n'a jamais été désignée lors de la transaction (354 932), elle fait partie du terrain de la ville. Cette bande de terrain est mitoyenne au débarcadère de Jeanne-Mance, dont la commission scolaire est propriétaire.

Par conséquent, la ville demande à la Commission scolaire des Chênes de signer une déclaration sous serment pour confirmer l'acceptation des conclusions des titres, qui spécifie que la commission scolaire n'a aucun droit sur cette bande et que cette bande est bien la propriété de la ville. Le terrain n'a jamais appartenu à la commission scolaire.

RÉSOLUTION CC : 2404/2017

CONSIDÉRANT l'omission d'une bande de terrain lors d'une transaction et que cette bande n'a jamais été désignée;

CONSIDÉRANT que le terrain de Jeanne-Mance de la commission scolaire est mitoyen à cette bande et que cette dernière n'a jamais appartenu à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que la ville, maintenant propriétaire, veut régulariser cette situation et en assurer sa propriété.

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par M. Alain Charest :

- D'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer tous les documents relatifs à la déclaration sous serment.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame la commissaire Manon Rivard prend place à son siège. Il est 19h38.

11. CONGÉ POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

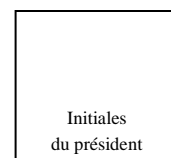
Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à 5 années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission.

Ces demandes de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive sont soumises, mais l'octroi se veut conditionnel à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

SUITE, PAGE 8



RÉSOLUTION CC : 2405/2017

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par M. Marc Bergeron, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Julie Véronneau	Durée : 5 ans
Animatrice de vie spirituelle et comm.	Période du 2017-09-01 au 2022-09-01
Jeanne-Mance	Congé : 2017-2018 : 10%
	2018-2019 : 20%
	2019-2020 : 20%
	2020-2021 : 25%
	2021-2022 : 40%

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. AUTORISATION DE SIGNATURE – CALENDRIER DE CONSERVATION (Secrétariat général – Dossier de décision)

La Commission scolaire des Chênes vivra, en 2018, la migration de son actuel système de gestion documentaire (*Clé de Voûte*) vers la plateforme Constellio. En vue de cette importante opération, différentes étapes doivent être franchies et ont un impact, notamment, sur plan de classification et le calendrier de conservation des documents de la commission scolaire. L'entrée en fonction récente d'une technicienne en documentation n'est pas étrangère à cette situation.

Or, En vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents.

En conséquence, la commission scolaire doit soumettre à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente.

Étant donné que la commission scolaire est un organisme public visé par la Loi et que son règlement de délégation de pouvoirs ne prévoit pas spécifiquement la matière du projet de résolution soumis au conseil, l'adoption de la résolution qui suit est nécessaire.

RÉSOLUTION CC : 2406/2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes est un organisme public visé au paragraphe n° 6 de l'annexe de cette loi;

SUITE, PAGE 9

Initiales
du président

ATTENDU QUE le règlement de délégation de pouvoirs de la commission scolaire ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Julie Bourassa:

- D'autoriser le secrétaire général à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Le comité reprendra ses travaux en septembre.

14. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président souhaite à tous un bon retour, au terme de la pause estivale.

Il informe le conseil qu'il a récemment produit son message de la rentrée 2017-2018, sous forme de capsule vidéo. Ce message sera bientôt disponible et diffusé sur le site Internet de la commission scolaire. Les commissaires sont invités à le partager dans leur réseau respectif.

Il invite, d'autre part, ses collègues à consulter l'énoncé des services offerts par la Fédération des commissions scolaires du Québec à ses membres en 2016-2017. Incidemment, M. Houle assistera, le 25 août au conseil général de la FCSQ, le premier sous la présidence de M. Alain Fortier.

Il souligne enfin que l'année scolaire 2017-2018 donnera lieu à une opération importante, à savoir la préparation du premier Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), lequel découle des dispositions du Projet de loi 105. Les commissaires seront mis à contribution dans le cadre de ce chantier. Le PEVR devra être en vigueur dès le 1^{er} juillet 2018.

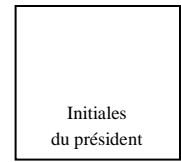
15. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

À la lumière du bilan de l'année scolaire 2016-2017 et des priorités établies pour 2017-2018, la directrice générale est d'avis que les mois qui viennent s'annoncent intéressants et qu'ils comporteront leur lot de défis des plus intéressants.

Par ailleurs, Mme Lefebvre convie chaleureusement tous les commissaires à l'activité de la rentrée qui aura lieu le vendredi, 25 août 2017, à l'école Marie-Rivier, dès 13h. Tous les membres du personnel (*on attend plus de 1 500 personnes*) ont rendez-vous à cette occasion. Outre les messages d'accueil du président et de la directrice générale, M. Carol Allain prononcera une conférence qui touchera à plusieurs thèmes (*la communication, les générations, le stress au travail*). On souhaite ainsi rejoindre tous les membres du personnel, toutes catégories confondues. L'activité prendra fin vers 15h30.

16. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h52, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle